

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 15 DECEMBRE 2020 SEANCE N°2020-10

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, par Marie-Christine Bouchet, le Maire, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes (pour les raisons sanitaires liées au Covid-19) de Prignac et Marcamps, le mardi 15 décembre 2020 à 19h30, sous la présidence de Marie-Christine Bouchet, le Maire avec l'ordre du jour suivant :

1. Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée B431 – 13 place de l'Eglise (Propriété Mr et Mme Arnouil)
2. Acquisition de la parcelle cadastrée B1215 – Lieudit Nicot (Propriété Consorts Touzeau)
3. Devenir des parcelles cadastrées n° C635 et C638 – Lieudit Saint Vincent (Propriété commune de Prignac et Marcamps)
4. Désignation nom de rue du Lotissement de « Saint André »
5. Désignation nom des rues du Lotissement « Les jardins de Cazelle »
6. Fonds d'Extension et de Modernisation des Réseaux Electrique en Blayais
7. Décision Modificative n°4

Informations et questions diverses

Date de convocation : 10 décembre 2020

Ouverture de la séance : 19h33

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine Bouchet, Corine Levraud, Tiffany Bérard, Julie Guichou, Myriam Robitaillié, Messieurs Jean Luc Bardeau, Alain Veyssière, Fabrice Andrieu, Laury Lefevre, Henri Pereira Ramos

Excusé(s) : Monsieur Thierry Monteil

Absent(s) : Madame Mélanie Berenguer (donne pouvoir à Monsieur Fabrice Andrieu).

Secrétaire de séance : Myriam Robitaillié.

Madame le Maire demande de signer le compte-rendu du précédent conseil municipal et la feuille de présence.

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à apporter au compte-rendu du précédent conseil municipal (26 novembre 2020). Pas de remarque des conseillers présents.

Madame le Maire demande de faire minute de silence en la mémoire de Monsieur le Président Valérie Giscard d'Estaing.

1 – Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée B431 – 13 place de l'Eglise (propriété de Mr et Mme Arnouil)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de vente reçue en Mairie.

Monsieur et Madame Arnouil propose de vendre une partie d'environ 80 m² de la parcelle cadastrée B431 située Place de l'Eglise.

Madame le Maire précise que ce bout de parcelle permettrait un dégagement pour le camion du SMICVAL lors du ramassage des déchets. En effet le camion accroche régulièrement leur portail.

La vente du terrain est proposé à 400.00 euros auquel il faudra rajouter le remboursement du terrassement d'un montant de 400.00 euros ainsi que les frais de bornage estimés à 750.00 euros. Soit un total de 1 550.00 euros.

Discussion

Henri Pereira Ramos souligne que le prix du m² est donc de 5 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Autorisation de figer l'acquisition une partie d'environ 80 m² de la parcelle cadastrée B431 située Place de l'Eglise par la signature d'un sous-seing
- Destination du dit terrain pour permettre une meilleure circulation du camion de ramassage des ordures ménagères (SMICVAL).
- Prévision au budget 2021 de l'ouverture des crédits nécessaire à l'acquisition

Madame le Maire procède au vote. **Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des points à l'unanimité.**

2 – Acquisition de la parcelle cadastrée B1215 – Lieudit Nicot (propriété Consorts Touzeau)

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un City stade sur la commune, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est envisagé d'acquérir un terrain.

Madame le Maire précise que les Consorts Touzeau ont tous adressé en Mairie un courrier acceptant la proposition d'achat d'un montant total de 38 745.00 euros pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 1215 située Lieudit Nicot

d'une contenance de 2 583 m².

Madame le Maire informe son souhait de figée l'acquisition du terrain de 2 583 m² par la signature d'un sous-seing rapidement.

Discussion

Madame le Maire précise que le terrain permet également de valider la totalité des requêtes prévues par la Communauté des Communes du Grand Cubzaguais.

Monsieur Henri Pereira Ramos remarque que le prix du m² est donc de 15 € pour du foncier. Ce point a été traité lors de la commission urbanisme. Il est, pour lui regrettable, que la CDC n'ait pas validé un autre terrain qui appartient déjà à la commune.

Madame le Maire répond que ce terrain valide les demandes de visibilité et d'accessibilité recommandée par la Communauté des Communes. Le City stade sera positionné sur la parcelle à côté du lotissement. Cette proposition de vente avait déjà été faite en 2016 à la commune.

Monsieur Henri Pereira Ramos demande à quelle date sera fixée la vente.

Madame le Maire rappelle le process démocratique qui veut que d'abord cet achat soit voté et ensuite elle prendra contact avec un notaire pour fixer une date.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Autorisation de figer l'acquisition de la parcelle cadastrée n°B1215 d'une superficie de 2 583 m² par la signature d'un sous-seing
- Destination du dit terrain pour aménager un City Stade en collaboration de la communauté des Communes du Cubzaguais
- Prévision au budget 2021 de l'ouverture des crédits nécessaire à l'acquisition

Madame le Maire procède au vote. **Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des points à l'unanimité.**

3 – Devenir des parcelles cadastrées C635 et C638 – Lieudit Saint Vincent (propriété commune de Prignac et Marcamps)

Madame Marie Christine Bouchet explique que ces parcelles sont situées sur une ancienne voie de chemin de fer qui a cessé d'être utilisée en 1955.

Depuis de nombreuses années, la famille Deffarge a exploité ces deux parcelles avec de la vigne. Lors de la mise en fermage de leur exploitation, le gérant s'est aperçu que ces deux parcelles appartenaient à la municipalité.

Madame Deffarge en avaient alors demandé l'achat pour un euro symbolique. Ceci avait été voté lors de la précédente mandature.

Aujourd'hui, un projet de voie douce pour vélos, piétons, se profile et il apparaît inopportun de vendre des terres que la collectivité devra racheter ensuite si ce projet voit le jour.

Toutefois le métayer ne peut pas exploiter les terrains alors qu'ils appartiennent à la commune et qu'aucun lien n'existe entre la commune et leur exploitation.

Madame le Maire propose d'étudier l'autorisation à planter de la vigne et d'en définir les conditions lors d'un prochain conseil municipal. Peut être sous forme de convention.

Monsieur Henri Pereira Ramos confirme que c'est lors de la précédente mandature que ces terrains ont été proposés pour un euro.

Madame le Maire souligne que céder du foncier pour un euro à quelqu'un n'est pas juste pour les autres citoyens.

Monsieur Pereira Ramos dit qu'il est bon de garder du foncier pour les projets futurs.

Marie Christine Bouchet procède au vote

Résultat : oui unanimité

4- Désignation nom de rue du lotissement de « Saint André »

Marie Christine Bouchet explique que les plaques des rues sont pour la plupart en très mauvais état et qu'il faudra envisager de les changer.

En déterminant le nombre de plaques à changer ou créer, elle pourra déterminer le montant à demander en subvention.

Elle cède la parole à Corine Levreaud.

Madame Corine Levreaud propose de nommer la rue du lotissement de Saint André : « chemin du Guit »

La proposition est acceptée à l'unanimité.

5 – Désignation nom des rues du lotissement « les jardins de Cazelle »

Madame Corine Levreaud propose le nom pour le lotissement « Les jardins de Cazelle » de nommer :

- le chemin central de « Chemin Tarabelle »
- et pour le tout petit chemin celui de « chemin Fessou »

Madame Levreaud explique que ces noms sont en lien avec les vignes.

Marie Christine Bouchet procède au vote

Les propositions sont acceptées à l'unanimité.

6 – Fonds d'extension et de modernisation des réseaux électrique en Blayais

Marie Christine Bouchet donne la parole à Laury Lefevre.

Discussion

Il explique avoir un devis pour la modernisation du réseau d'un montant de 8500 €

Il souhaite demander une subvention avant le 31/12 qui correspondrait à 35 % de cette somme.

Il sera également possible de redemander la même subvention en 2021.

Il propose un changement pour de la LED Bipuissance qui permet des abaissements de luminosité au choix entre 18h00 et 6 h du matin de 33 %, 55% ou 66% de luminosité.

Après l'analyse économique, il explique qu'une lampe de 100W coûte en fonctionnement 87,6 € TTC/an abonnement inclus. Avec une lampe Led bi puissance et un abaissement de la puissance à 50% pendant 6h par nuit il obtient 38 € TTC /an abonnement inclus.

L'installation de lampe LED bi-puissance permet donc un gain de 50 €/an et par lampe.

Le surcoût à l'achat étant de 86 € HT on peut considérer une rentabilité de l'action en 2 ans.

D'un point de vue environnementale, en gardant les mêmes bases de calcul, l'installation de bi-puissance amène une réduction de consommation d'environ 248 kWh par an et par lampadaire.

L'Ademe indique un facteur de conversion de 0,069 kg éq CO2/kWh dans le cas d'une consommation d'électricité pour un usage éclairage public.

Le remplacement de lampe 100W par des lampes Led bi-puissance permet donc une réduction de l'empreinte carbone de 17,1 kg par an par lampadaire soit pour le projet de 10 lampadaires 171 kg équivalent CO2/an.

Laury Lefevre tentera au terme du contrat d'Enedis de le renégocier encore.

L'empreinte carbone de la commune va se réduire.

Henri Pereira Ramos reconnaît une démarche louable et intéressante. Il propose d'extrapoler sur tous les bâtiments.

Laury Lefevre confirme que cette réflexion est déjà en cours.

Il voit avec l'ALEC pour étudier les choix les plus pertinents.

La commune souhaitant amorcer cette année le processus de remplacement des lanternes utilisant des lampes à mercure par des lampes LED Bipuissance qui permet des abaissements de luminosité au choix entre 18h00 et 6 h du matin de 33 %, 55% ou 66% de luminosité.

Un devis d'élevant à 4 540.80 euros correspondant au remplacement de 10 lampes a été présenté.

Au titre du FEMREB et dans le cadre de cette opération la commune pourrait percevoir en contrepartie une subvention de 1 589.28 euros correspondant à 35% du montant du devis TTC des travaux.

Le conseil municipal à l'unanimité

- ACCEPTE l'exécution de l'opération de renouvellement des lampes
- CHARGE, Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du SIEB afin d'obtenir une subvention en lien avec la présente opération.

7 – Décision modificative n°4

Marie Christine Bouchet explique que les travaux effectués sur les portes de l'église St Michel coûteront moins chers. En effet les devis définitifs sont moins élevés que ceux effectués lors de la demande de subvention. Le nouveau devis est d'un montant de 8 400.00 €.

Elle propose de récupérer le différentiel de 5 898.00 € et de le transférer sur les installations matériels et outillages techniques pour les éclairages.

Elle explique également devoir installer un sous compteur au cabinet médical d'un montant de 1 357,20 € dans la partie

ancienne pour mieux quantifier la quote part à reverser à la mairie.

CREDIT A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant en euros
D	I	21	2158	81	Autres installations, matériel et outillage technique	4 540.80
D	I	21	2132	106	Immeuble de rapport	1 357.20
Total						5 898.00

COMPTES RECETTES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant en euros
D	I	21	21318	102	Autres bâtiments publics	- 5 898.00
Total						- 5 898.00

Marie Christine Bouchet procède au vote

Résultat : 10 pour

Abstention : 1 Henri Pereira Ramos. Il explique ne pas avoir reçu de document pour cette décision modificative. Il reconnaît que Marie Christine Bouchet a le droit de donner l'information à l'oral lors du conseil municipal.

Informations diverses

Renforcement du réseau

Marie Christine explique qu'il va y avoir un renforcement du réseau pour un montant de 38 487 €.

les travaux auront lieu chemin de Trouba sur 422 mètres chemin des carrières (poste HTABT)

C'est Enedis qui gère le plan de travaux avec des conventions signées avec les propriétaires

La liste « Prignac et Marcamps Autrement » a envoyé à titre individuel leur démission. Sauf une personne.

Achat d'un défibrillateur au stade.

Pour le moment il sera installé à l'intérieur.

Dès l'achat d'une coque d'extérieur, l'emplacement sera modifié.

Henri Pereira Ramos demande de combien de défibrillateur dispose la commune.

Marie Christine Bouchet répond 3 : 1 à la salle des fêtes, 1 au centre médical et 1 autre à la plaine des sports. (subvention du DAEC)

L'association « crayon magique » a cessé ses activités et fait don à la mairie de 1223,58 €.

Marie Christine Bouchet informe que **le dossier de subvention pour la DSIL** a été accepté. Elle rappelle qu'il a été monté en 15 jours et qu'il a pour objet la rénovation de l'école.

La somme obtenue s'élève à 323000 €, soit 20 % du budget présenté.

La Mairie a reçu 4 DIA (décision d'intention d'aliéné) consultable en mairie .

Tiffany Berard souhaite faire part de la joie des enfants lors de la **distribution des cadeaux de Noël** avec le camion plateau de la mairie. La distribution s'est déroulée le samedi 12 décembre de 14h00 à 19h30.

Pour les personnes absentes, il sera possible de venir retirer les cadeaux en Mairie.

Marie Christine Bouchet tient à **remercier le personnel communal** pour son implication dans ce beau projet ainsi que les élus qui ont oeuvré pour le rendre possible.

Merci aussi aux deux petits lutins (enfants accompagnateurs) qui les ont accompagnés toute l'après-midi.

Levée de séance à 20h18